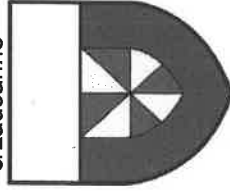


CHESEAUX  
s/Lausanne



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 18 juin 2024

Conseil communal

**Président :** DECOTIGNIE Jean-Dominique  
**Excusés :** BAUMBERGER Nicolas – CHEVALIER Pierre-Alain – DUTRUIT Patrick – HOFSTETTER David – MONNIER Basile – THONNEY Raoul – ZIMMERMANN Pierre-Yves  
**Absents :** –

### ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance 7 mai 2024

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation en qualité de Municipale de Mme Naïcha Kähr pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Giuseppa Sicuro, démissionnaire.
- 6) Assermentation en qualité de conseiller de M. Damien Wirths pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Catherine Prudhomme, démissionnaire.
- 7) Election du Président pour 2024-2025
- 8) Election du Vice-Président pour 2024-2025.
- 9) Election du 2ème Vice-Président 2024-2025.
- 10) Election de 2 scrutateurs pour 2024-2025.
- 11) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2024-2025.
- 12) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2024-2025.
- 13) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2024-2025.
- 14) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2024-2025.
- 15) Préavis 33/2024 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2023 ».
- 16) Préavis 30/2024 « Comptes 2023 ».
- 17) Préavis 31/2024 « Rapport de gestion 2023 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion.
- 18) Préavis 32/2024 « Demande de crédit pour l'assainissement des pieds de façades de DLV 1 ».
- 19) Postulat au nom du groupe de l'Entente villageoise, déposé par M. Patrick Dutruit, Mme Gordana Favre et Mme Nathalie Mermoud « Création d'un Centre de Rencontre et d'Animation à Cheseaux ».
- 20) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président souhaite la bienvenue au public présent et indique avoir reçu un postulat lequel figure à l'ordre du jour ; si ce dernier est adopté avec ce point, il expliquera la procédure lors du point correspondant.

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2024**

M. Etienne Fleury, Syndic, tient à apporter une précision concernant son intervention relative à l'engagement de M. Daniel Pelowski ; ce dernier est engagé en renfort du boursier (et non en remplacement) et précise que le remplacement effectif du boursier sera en principe fait par M. Milos Dangubic.

En page 3, troisième paragraphe du point 7, il faut corriger l'orthographe de M. Hans-Peter Guggenbühl ; avec toutes nos excuses à l'intéressé.

Aucune autre modification, ni adjonction n'est demandée.

**Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.**

#### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

#### **2) Communications du Président**

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, signale que le bureau a fonctionné le dimanche 9 juin courant pour procéder au dépouillement des votations. Le taux de participation pour la commune était de 47.76 % ; il communique les résultats concernant Cheseaux. Les prochains scrutins prévus sont les 22 septembre et 24 novembre 2024.

Les activités du président :

- Le lundi 27 mai 2024, la sortie organisée par la Préfecture du district de Lausanne avec la visite annuelle du Conseil d'Etat.
- Le 31 mai 2024, le souper des anciens présidents organisé par M. Thierry Auberson en présence du Syndic
- Le 10 juin 2024, le souper de commissions.

Le Président remercie vivement Mme Giuseppa Sicuro pour son engagement en faveur de la commune et lui souhaite le meilleur par la suite de son parcours.

#### **3) Informations de la Municipalité**

M. Etienne Fleury, Syndic, donne quelques informations concernant l'administration :

- M. Raphaël Thélin a commencé le 13 mai dernier. Il profite de l'occasion pour remercier Mme Fabienne Pilet qui a assuré l'intérim depuis le départ à la retraite anticipée de l'ancien greffé.
- M. Daniel Pelowski a débuté le 1<sup>er</sup> de ce mois ; c'est un renfort à la bourse qui est non négligeable.
- M. Stéphane Perret intégrera l'équipe du bureau technique le 15 juillet prochain avec pour mission principale la mise en place du système d'information du territoire (SIT).
- Pour accueillir tout ce monde, des travaux ont eu lieu et ont toujours lieu au sein de la maison de commune. Des déménagements internes ont déjà eu lieu et d'autres suivront notamment la permutation du bureau technique et du bureau du greffe.
- Comme l'année dernière, un horaire d'été sera instauré pour les guichets durant la période du 15 juillet au 9 août 2024 ; soit tous les jours de 8h00 à 12h00 ou sur rendez-vous. Ceci permettra aux collaborateurs de réduire leurs heures supplémentaires et/ou de se mettre à jour dans le travail courant.

M. Etienne Fleury, Syndic, donne les informations suivantes :

- Il y a quelques déboires avec la modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable, voté lors du conseil du 12 mars 2024. Bien que la procédure ait été respectée, le Canton a répondu que ce fonds ne peut pas être mis en vigueur comme cela avait été proposé car incompatible avec MCH2 (Modèle comptable harmonisé). Un nouveau préavis devra être présenté en octobre 2024 pour proposer une nouvelle solution pour alimenter ce fonds. Cette situation est quelque peu problématique car le fonds est actuellement épuisé.
- Il a été décidé d'un commun accord entre la bourse et la Municipalité de reporter d'une année le transfert sur MCH2 ; cela sera donc pour le budget 2026. En effet, avec les nouveaux collaborateurs à former, les délais étaient un peu justes. Le Canton a donné son accord.

Mme Liliane Annen, Municipale, donne les informations suivantes :

- Les travaux relatifs aux collecteurs DLV sont maintenant terminés, il ne reste plus que des petits contrôles pour s'assurer que tout est en ordre ; ils ont été mis en fonction. La réfection de la route va commencer prochainement.
- Les travaux relatifs aux collecteurs du Châtelard sont en cours et avancent normalement.
- Le goudronnage de la route d'Yverdon aura lieu les 15 et 16 août ; des informations seront communiquées aux habitants du quartier.
- Un contrôle d'accès automatique sous forme de badge sera instauré à la déchetterie pour éviter au responsable de faire la police, ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 si tout va bien.

- Les travaux à la route de Genève vont entrer dans l'étape 4 (du 28 juin au 31 juillet 2024), avec une fermeture à la circulation de l'accès au centre depuis le giratoire route de Genève avec une déviation de la circulation par la route de Lausanne pour y accéder.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que la place de jeux est quasiment finie ; une inauguration va être organisée quand l'herbe aura poussé. Dans le cadre de l'élaboration du Plan énergie et climat (PECC), Mme Martine Lob, Municipale, indique qu'un sondage est mis en place pour que chacun puisse s'exprimer sur différentes thématiques. Il sera envoyé aux habitants.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, informe l'assemblée que :

- Les travaux de démolition de l'ancienne bibliothèque vont débiter probablement à la mi-août.
- Une conduite d'eau qui traverse tous les bâtiments de DLV montre des signes de fatigue ; le technicien communal a fait une inspection et un changement doit être envisagé assez rapidement ; il y aura probablement un dépassement de budget à la fin de l'année.
- Comme cela avait été communiqué par Mme Liliane Annen, Municipale, lors du conseil du 7 novembre 2023, un questionnaire a été adressé en collaboration avec la commune de Romanel et sous l'égide de Lausanne région aux séniors de plus de 65 ans pour connaître leurs besoins spécifiques et leurs demandes vis-à-vis de la Commune. Une intervention similaire va être faite auprès des jeunes de Cheseaux en deux étapes, d'abord les 10-14 ans et ensuite 15-25 ans. Ces questionnaires permettront ensuite de réaliser des projets correspondants aux besoins.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, indique que la réception du chemin de mobilité douce entre Mont Repos et Grand Pré aura lieu le 27 juin. Le chemin est néanmoins accessible pour se rendre chez notre syndic ce soir.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, indique que c'est avec une grande émotion qu'elle prend la parole ce soir pour la dernière fois en tant que Municipale. C'est après mûre réflexion qu'elle a pris la décision de mettre fin à son mandat en raison d'une surcharge de travail importante qui a eu un impact significatif sur sa vie professionnelle, ainsi que sur son bien-être personnel et familial. Cette décision a été difficile à prendre, car elle a aimé être au service de la collectivité, contribuer à la réalisation de projets de construction et de rénovation, et prendre part aux décisions au sein de la Municipalité, afin d'offrir les services répondant aux attentes de la population et assurant le bon fonctionnement de l'administration communale. Au cours de ces trois années, la Municipalité a travaillé sur de nombreux préavis et fait avancer divers projets. Elle indique se souvenir particulièrement du projet de reconstruction de la place de jeux de la Plantaz. Ce préavis était un défi pour toute la Municipalité et grâce à la participation de chacun, de la commission « enfance et jeunesse », des commissions ad hoc et grâce à vous tous, un projet communautaire a été réalisé qui représentera à son avis véritablement l'identité de Cheseaux. Elle relève que chaque conseiller joue un rôle crucial dans la réussite collective et elle remercie sincèrement le Conseil pour son soutien et sa collaboration. Elle souhaite à la Municipalité ainsi qu'au Conseil tout le succès possible pour l'avenir et reste convaincue que de grandes choses continueront à être accomplies.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie au nom de la Municipalité Mme Giuseppa Sicuro pour ses trois années d'engagements acharnés dans un dicastère qui n'est pas le plus facile. Il relève que sa décision est comprise même si un certain regret demeure et il lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours professionnel.

Mme Giuseppa Sicuro est vivement applaudie.

#### **4) Informations régionales**

M. Jean-Philippe Keller signale que la Cari, dont il fait partie, présentera un rapport complet lors de la séance d'octobre 2024.

#### **5) Assermentation en qualité de Municipale de Mme Naïcha Kähr pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Giuseppa Sicuro, démissionnaire**

M. Serge Terribilini remercie également Mme Giuseppa Sicuro pour son engagement au sein de la Municipalité de Cheseaux et confirme que c'est un engagement qui impose des choix difficiles pour faire face à la charge de travail, laquelle n'est pas des moindres. Il informe que sa venue de ce soir fait suite à l'invitation du Président actuel et non pour s'imposer.

Le préfet procède à l'assermentation de Mme Naïcha Kähr.

#### **6) Assermentation en qualité de conseiller de M. Damien Wirths pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Catherine Prudhomme, démissionnaire**

M. Damien Wirths indique qu'il a déjà fonctionné antérieurement au sein du Conseil, qu'il habite Derrière-le-Château et qu'il travaille à l'administration de Payerne.

Le Président procède à l'assermentation de M. Damien Wirths.

**7) Election du Président pour 2024-2025**

Le Président indique que l'Entente villageoise propose la candidature de M. Thierry Auberson. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Thierry Auberson est élu tacitement.**

**8) Election de la Vice-Présidente pour 2024-2025**

Le Président indique que le groupe Avenir social et écologique (AS2E) propose la candidature de Mme Nathalie Bourquin Berger. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Nathalie Bourquin Berger est élue tacitement.**

**9) Election du 2ème Vice-Président 2024-2025**

Le Président indique que l'Entente villageoise propose la candidature de Mme Gordana Favre. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Gordana Favre est élue tacitement.**

**10) Election de 2 scrutateurs pour 2024-2025**

Le Président indique que les personnes proposées sont Mme Martine Furrer pour l'Entente et Mme Mélanie Treur pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Martine Furrer et Mélanie Treur sont élues tacitement.**

**11) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2023-2024**

Le Président indique que les personnes proposées sont Mme Annick Péguiron pour l'Entente et Mme Viviane Jomini pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Viviane Jomini et Annick Péguiron sont élues tacitement.**

**12) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2024-2025**

M. Jean-Dominique Decotignie indique que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : MM. Christophe Brigueat et Kim Rochat et Mme Nathalie Mermoud.

Pour l'AS2E : Mme Mélanie Treur et M. Simon Kassimidis.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Nathalie Mermoud et Mélanie Treur, et MM. Christophe Brigueat, Kim Rochat et Simon Kassimidis sont élus tacitement.**

**13) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2024-2025**

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'AS2E : MM. Gilbert Dupuis et Walter Lanz.

Pour l'Entente : MM. Sergio Del Gottardo, Frédéric Gygax et Thomas Daetwyler.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **MM. Gilbert Dupuis, Walter Lanz, Sergio Del Gottardo, Frédéric Gygax et Thomas Daetwyler sont élus tacitement.**

**14) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2024-2025**

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mmes Livia Zaugg et Florence Bagnoud et M. Jean-Baptiste Keller.

Pour l'AS2E : Mmes Veronica Sanchis Saugy et Evi Kassimidis.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mmes Livia Zaugg, Florence Bagnoud, Veronica Sanchis Saugy et Evi Kassimidis et M. Jean-Baptiste Keller sont élus tacitement.**

**15) Préavis 33/2024 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2023 »**

Le Président demande au président et rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Cette demande étant due à des demandes de subventions supérieures aux prévisions, M. Gilbert Dupuis tient à relever que, même si l'année 2023 n'est pas impactée, le refus de Canton d'accepter notre nouveau règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables est désagréable et qu'il faut trouver une solution pour que ces subventions soient réintégrées. Il fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2023 pour un montant de CHF 55'473.12, de prendre acte que le résultat n'est pas affecté par cette dépense complémentaire vu qu'elle est couverte par un prélèvement à la réserve concernée (9280.431) et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Selon M. Etienne Fleury, Syndic, il y a deux éléments : le fonds est alimenté par la taxe, mais pour disposer de ce fonds il y a une ligne au budget, lequel avait été établi en septembre 2022, soit avant la pénurie d'énergie. Cette pénurie a créé un engouement pour les panneaux solaires ce qui n'avait pas été anticipé. La Municipalité a décidé d'honorer un maximum de prestations, raison du déassement actuel au budget.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 33/2024 est accepté à l'unanimité.**

**16) Préavis 30/2024 « Compte 2023 »**

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo remercie la Municipalité et le boursier pour le travail effectué et fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2023 présentés avec des revenus de CHF 23'250'161.29, et des charges de CHF 20'992'498.65, soit un excédent de revenus de CHF 2'257'662.64 et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en trois temps, discussion générale et ensuite discussion chapitre par chapitre, puis discussion finale.

M. Etienne Fleury, Syndic, voudrait féliciter la Commission des finances pour son excellent travail et les points importants qui ont été soulevés. Vu l'excédent de revenus, il y a CHF 249'200 d'excédents de revenu qui ont été passés en amortissement complémentaire dans le cadre des travaux de la maison de commune. Comme relevé par la CoFin, cela fait plusieurs années que les comptes présentent des excédents de revenus et il n'est plus possible de les mettre sur des fonds de réserve car ce n'est pas compatible avec MCH2.

Le Syndic relève que les recettes ont été supérieures aux prévisions ce qui est le cas depuis plusieurs années. Il faudra donc en tenir compte dans le budget 2025. Le Syndic relève également que les dépenses ont été inférieures aux prévisions ; la raison principale en 2023 est un manque de ressources humaines pour aller de l'avant pour les investissements, notamment à la suite du départ du responsable du bureau technique et du greffe. L'administration a fonctionné en 2023 en sous-effectif chronique. Aujourd'hui, les postes mis au budget 2024 sont pourvus. Les projets d'investissement vont pouvoir se faire. Il reste à disposition pour répondre aux questions.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe en revue les chapitres, puis ouvre la discussion finale.

Mme Martine Furrer demande si, au poste : 181 « transports publics », les subventions et aide de transport comprennent également l'aide aux seniors.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que, sur 2023, ce n'est que pour les jeunes, mais en 2024 il y aura également la subvention destinée aux seniors.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le Préavis 30/2024 est adopté à l'unanimité.**

**17) Préavis 31/2024 « Rapport de gestion 2023 »**

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Mélanie Treur tient à remercier, au nom de la Commission, la Municipalité et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. Elle précise que le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de gestion a exercé son contrôle. Dans le cadre de ce rapport, les sujets principaux sont les bâtiments communaux et en particulier les trois plus anciens, le bâtiment de la voirie et du feu, le hangar qui se trouve à côté du Galion et l'ancienne ferme Emery. La Commission les a visités. Le deuxième sujet est le taux d'activité des municipaux, leur charge de travail. La Commission de gestion propose de donner décharge avec remerciement à la Municipalité pour la gestion 2023 et de donner décharge à la Commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie la Commission de gestion pour le travail de qualité fourni. Il indique que la Municipalité est d'accord avec les éléments soulevés dans ce rapport. La Municipalité a conscience de ses faiblesses et tente maintenant de mettre en place une réorganisation notamment sur le plan de l'administration, mais c'est un travail de longue haleine ; il espère que la situation sera plus stable ces prochains mois ; il pense que la présente législation est peut-être une législation de transition.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 31/2024 est accepté à l'unanimité.**

**18) Préavis 32/2024 « Demande de crédit pour l'assainissement des pieds de façades de DLV1 »**

Le Président demande au président et rapporteur de la Commission ad-hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Salvatore Mercuri fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour les travaux d'assainissement des pieds de façades de DLV1, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 33/2024 est accepté à l'unanimité.**

**19) Postulat au nom du Groupe de l'Entente villageoise, déposé par M. Patrick Dutruit, Mme Gordana Favre et Mme Nathalie Mermoud « Création d'un Centre de Rencontre et d'Animation à Cheseaux »**

Le postulat a été déposé lors du dernier Conseil et vérifié sur le plan juridique, il est donc recevable. Le Président explique le déroulement du traitement du postulat selon l'article 89 du Règlement du Conseil communal. Si le postulat est recevable (ce qui est le cas), les membres du Conseil peuvent le prendre en considération (accepter l'entrée en matière) et le renvoyer immédiatement à la Municipalité ou renvoyer la proposition à une commission pour préavis. Il y aura donc vote en deux étapes.

Mme Gordana Favre résume le postulat déposé lequel répond à un besoin identifié.

M. Salvatore Mercuri désire, au nom du groupe AS2E, remercier pour ce postulat qui est soutenu par le groupe.

Le Président demande si l'entrée en matière est acceptée.

- **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité avec une abstention.**

M Antoine Müller indique que le souhait de l'Entente villageoise est de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité sans passer par la convocation d'une commission.

M. Joël Humbert soutient grandement ce projet et stipule qu'en 2012 il y avait déjà eu une première approche pour un projet similaire en vue de créer un local pour les jeunes. Il se tient à disposition des signataires si nécessaire et conseille d'aller de l'avant avec ce projet.

Le Président demande si le renvoi immédiat est accepté.

- **Le postulat est pris en considération avec renvoi immédiat à la Municipalité à l'unanimité moins 2 abstentions.**

**20) Divers et propositions individuelles**

Mme Priscille Michel remercie le groupe de l'Entente pour le dépôt du postulat traité au point précédent, tout en soulignant qu'elle ressent une petite déception car, à son avis, le groupe de l'Entente s'est approprié ce sujet alors que des discussions initiales avaient eu lieu entre des membres des deux groupes. Elle souhaiterait plus de partage entre les deux groupes à l'avenir.

Mme Nathalie Mermoud remercie Mme Priscille Michel pour sa remarque et confirme que des discussions ont eu lieu mais bien avant le dépôt du postulat, soit au stade d'un projet sans savoir quel outil serait utilisé ; c'est seulement par la suite au sein des discussions du groupe de l'Entente qu'il a été défini que le plus adéquat était de déposer un postulat. Le temps avançait et s'il fallait inclure le groupe de l'AS2E cela n'aurait fait que reporter le projet à un prochain conseil. Loin de là l'idée d'exclure le groupe de l'AS2E.

Mme Martine Furrer relève que les communes avoisinantes subventionnent les transports pour les personnes à mobilité réduite au travers d'un bureau de coordination de la couronne lausannoise. Ceci permet à toutes les personnes en difficulté de mobilité de pouvoir être aidées par ce centre qui collecte les informations pour transmettre les données aux associations concernées. Cette adhésion pour la commune avait déjà été demandée et elle souhaite que ce point soit ajouté au budget 2025.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique qu'un montant a déjà été prévu au budget 2024 et avoir un rendez-vous au mois de juillet 2024 pour mettre un place un tel projet.

Mme Caroline Schoenholzer se réjouit de la place de jeux qui va bientôt être inaugurée et demande si un rack à trottinettes va être ajouté pour éviter les vols et inciter à la mobilité douce.

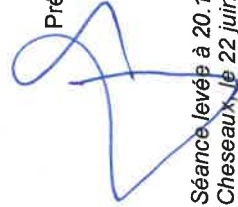
M. Etienne Fleury, Syndic, indique prendre note de cette requête.

M. Etienne Fleury, Syndic, au nom de la Municipalité remercie M. Jean-Dominique Decotignie pour ces deux ans de mandat de président du Conseil.

Le Président indique qu'il a fort apprécié son mandat surtout du point de vue humain et au niveau des contacts passionnants. Il remercie particulièrement ses deux prédécesseurs, M. Joël Humbert et Thierry Auberson, qui ont laissé des guides qui lui ont facilité le travail. Il remercie également la Municipalité, le personnel administratif, le bureau et plus particulièrement la secrétaire du conseil qui effectue un travail remarquable et très précieux. Il remercie aussi tous les membres du Conseil pour leur bienveillance et leur participation. Il souhaite que l'ambiance de coopération constructive, de dialogue ouvert et de respect mutuel qui a prévalu soit maintenant perdue.

Jean-Dominique Decotignie

Président du Conseil



Séance levée à 20.10  
Cheseaux, le 22 juin 2024



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Prochaines séances :

Mardi 8 octobre 2024

Mardi 12 novembre 2024

Mardi 17 décembre 2024